DLP 14-11-01009590



AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

ILE DE FRANCE

Bulletin Technique n° 26 du 6 septembre 2000 - 2 pages Numéro ordre postal : 57

Grandes Cultures

Colza

STADES : fin des semis à 1 feuille.

- restez vigilant vis-à-vis des limaces, y compris sur des parcelles ayant reçu une protection avant ou au moment du semis.

- notre réseau de surveillance des insectes est mis en place à partir de cette semaine, ainsi que le suivi des projections de spores de phoma. Un point sur cette maladie sera fait prochainement.

Pois

Aphanomycès

La campagne 2000 a été une nouvelle fois marquée par de graves attaques d'Aphanomycès. La maladie continue de s'étendre, aussi bien en Ile de France que dans d'autres régions (6 nouveaux départements avec détection du champignon en 2000 ce qui porte le total à 41 départements). Cette situation risque de persister malheureusement encore longtemps du fait :
- de la conservation très longue du champignon dans le sol,
- des connaissances sans doute incomplètes sur les possibilités de dissémination,
- de l'absence de solution de lutte suffisamment efficace, aussi bien chimique que génétique à moyen terme.
Pour autant, l'arrêt de la culture du pois ne doit pas s'envisager systématiquement, hormis sur les parcelles reconnues contaminées. De la même façon que l'on explique mal l'apparition d'attaques dans de nouveaux secteurs (ex : dans le sud Seine et Marne et l'Essonne depuis 2 ans), il est tout aussi surprenant de trouver des parcelles encore indemmnes dans des zones touchées depuis plusieurs années.

Le tableau suivant présente la synthèse des analyses réalisées depuis 1995 à ce jour par les laboratoires des SRPV CENTRE et CHAMPAGNE.. Le nombre d'analyses effectués reflète l'ampleur du problème au niveau local (Seine et Marne, Aisne et Eure et Loir sont les départements les plus concernés). Mais on s'aperçoit que pratiquement partout le niveau d'échantillons positifs varie de 20 à 40%. Seul le Loiret semble relativement épargné.
Le test de détection d'Aphanomycès dans le sol est une solution d'aide à la décision. Si le test est positif, il est recommandé de ne pas faire de pois. Si le test est négatif (et sous réserve d'un échantillonnage correct), il n'y aura pas d'attaques ou alors de petits ronds, ne portant pas un grand préjudice au rendement.
Compte tenu des délais d'analyse (6-8 semaines), il est encore temps de réaliser des tets pour la prochaine campagne. Contactez votre technicien pour les modalités de prélèvements et d'envois.

BILAN DES TESTS APHANO 1995-2000

Département	Nombre de tests	% de positifs
ILE DE FRANCE		
Seine et Marne	717	31 %
Yvelines	51	31 %
Val d'Oise	27	22 %
Essonne	18	39 %
DEPARTEMENTS LIMITROPHES		
Aisne	317	36 %
Oise	75	40 %
Eure	37	40 %
Eure et Loir	101	24 %
Loiret	12	8 %
Yonne	34	24 %
Aube	25	24 %
Marne	45	20 %



POIS
Les tests aphano.

BLE
Traitements de semences.

Service Régional de la Protection des Végétaux
ILE DE FRANCE
10 rue du séminaire
94516 RUNGIS cedex
Tél : 01-41-73-48-00
Fax : 01-41-73-48-48

Imprimé à la station D'Avertissements Agricoles de Rungis
Directeur gérant : J. BOULUD

Publication périodique C.P.P.A.P n°0904 B 00536
ISSN n°0767-5542

Tarif Courrier 360 F
Fax 435 F



Blé

Traitement de semences

Les traitements de semences visent à contrôler un certain nombre de parasites (champignons présents dans le sol, sur ou dans la semence, ravageurs souterrains) pour lesquels il n'y a pas de possibilités de lutte en végétation ou alors très aléatoires dans le cas de la mouche grise. Ils permettent donc de limiter l'incidence de ces parasites, tant sur le plan quantitatif (pertes à la levée, fonte des semis, disparition de talles..) que qualitatif (cas de la carie par exemple).
Les traitements à base d'imidacloprid présentent une action sur des ravageurs aériens (pucerons et cicadelles vecteurs de viroses) permettant de s'affranchir d'une protection en végétation. Par contre vis-à-vis des maladies classiques, si quelques matières actives présentent une certaine action (ex : triticonazole ou fluquinconazole contre rouille et septoriose), cela n'est pas suffisant pour modifier sensiblement la protection en végétation, dans nos régions.

Ces dernières années ont été marquées par le développement de nombreuses spécialités dites " haut de gamme ", tant en fongicide (prochloraz, triazoles, fludioxonil, cyprodinil..) qu'en insecticide (imidacloprid, fipronil) au détriment d'anciennes molécules, comme le lindane retiré en 1998. Si la quasi-totalité de ces produits sont maintenant disponibles en traitement à la ferme, leur coût impose toutefois un raisonnement plus précis du choix du traitement par rapport aux risques encourus.

Remarques ravageurs:
- les traitements de semences n'ont pas d'action sur la mouche jaune. La téfluthrine est autorisée sur le zabre. Elle possède aussi une petite action sur l'oscinie. Sur mouche grise, son action plus rapide décroît par la suite alors que celle du fipronil, qui aurait une activité plus régulière dans le temps,
- le dossier endosulfan est toujours en suspens,
- les blés sur blés ne présentent à priori pas plus de risques ravageurs souterrains, sauf pour les nématodes, non combattus par les traitements de semences.

Remarques maladies :
- le fluquinconazole permet une réduction de l'attaque de piétin échaudage mais pas une efficacité totale, compte tenu que le champignon peut attaquer tout au long du cycle. En en absence de maladie ou en faible attaque, on a un gain de rendement qui permet généralement de rentabiliser le produit.
- le produit MONSANTO anti-piétin-échaudage n'est pas encore autorisé,
- sur les lots de semences fortement fusariés (>15% en roseum ou en nivale), il convient d'utiliser du fludioxonil ou du prochloraz.
- contre la carie, le fludioxonil suffit sauf en sol contaminé où il faut utiliser des triazoles.

Soyez vigilant au niveau des traitements à la ferme comme lors du semis aux poussières de produits. Le port de gants, masques, lunettes, combinaisons est fortement conseillé compte tenu de la toxicité de certains produits. Les traitements à la ferme doivent être réalisés si possible dans un espace couvert non clos (hangar). Enfin l'application doit être soignée pour conserver toute sa valeur au produit.

PARASITE	FACTEURS FAVORABLES
Carie	Sols déjà contaminés Levées longues + humidité
Fusariose	Semences contaminées
Piétin échaudage	Précédents blés, Présence de maïs ou luzerne dans la rotation, Semis précoces, denses, Chaulage.
Taupins	Sols humides, riches en matière organique, Prairies dans la rotation
Pucerons / cicadelles	Semis précoces, Présence de repousses, graminées sauvages, maïs (pucerons), Automnes doux (>10-12°)
Mouche grise	Semis tardifs, Densités faibles, Variété sensible au froid, Précédents betteraves, oignons, pomme de terre

PROTECTION		EXEMPLES
Simple	Base (carie, fonte des semis, corbeaux)	CELEST – ELYXOR – CELEST GOLD – PRELUDE UNIVERSEL – PREMIS B
	Mouche grise + taupins	METIS – TEXAS
	Piétin échaudage	JOCKEY FLEXI
Renforcée Insecticide	Base + mouche grise + taupins	AUSTRAL PLUS – ELYXOR STAR ZOOM - JUMPER
	Base + pucerons + cicadelles	GAUCHO BLE – FERIAL BLE
Renforcée fongicide	Base + charbon nu	REAL – QUINOLATE PLUS – KINTO TS
	Base + piétin échaudage	JOCKEY PLUS AB

APPLICATEURS ET DISTRIBUTEURS CERTIFIES (LOI DE 92)

Les dossiers de renouvellement de validité du certificat sont disponibles dans les Services Régionaux de la Formation et du Développement (S.R.F.D.) depuis le mois dernier.

Si votre certificat date de 4 ans et demi ou plus, demandez votre dossier de renouvellement au :

S.R.F.D. Ile de France
18 avenue Carnot
94234 CACHAN Cedex
tél : 01-41-24-17-00
fax : 01-41-24-17-65